

## **Compte-rendu du podium dans le cadre du forum *La compensation des désavantages au secondaire II : acquis, écueils et perspectives***

22 novembre 2023, un évènement commun du Forum sur l'éducation inclusive et du Réseau Études et handicap au secondaire II

Les six intervenantes et intervenant suivants, issus de différents domaines et représentant différentes fonctions dans l'enseignement secondaire II ont participé au podium :

### **Corinne Bleuler**

- Enseignante au gymnase et référente pour la compensation des désavantages au [Gymnase de Neufeld](#) (BE)
- Formatrice à [l'Institut pour le secondaire II](#) et à [l'institut pour la formation continue et les prestations de service à la Haute école pédagogie de Berne](#) (PHBern)

### **Gérard Clivaz**

- Directeur de [l'École Professionnelle Artisanat Service Communautaire](#) (EPASC) de Martigny (VS)
- Vice-président de la [Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles \(CSD\)](#)
- Membre de la [Commission fédérale pour la formation professionnelle \(CFFP\)](#)

### **Laura Gobeli**

- Directrice AFP et Intégration à [l'école professionnelle de commerce WKS Bern](#)
- Enseignante et responsable de la formation AFP à l'école professionnelle de commerce WKS Bern

### **Sylvia Klöti**

- Co-rectrice, enseignante et responsable de la compensation des désavantages et des apprenantes et apprenants en situation particulière au [gymnase de Burgdorf](#) (BE)

### **Dagmar Müller**

- Directrice du [Service Compensation des désavantages](#) à l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle du canton de Zurich

### **Dr. Ursula Reidy Aebischer**

- Directrice adjointe du [Service de l'enseignement degré secondaire du deuxième degré](#) (S2) du canton de Fribourg

Lors des discussions, la mise en pratique de la compensation des désavantages au degré secondaire II a été abordée sous trois aspects.

- Les acquis, ou : qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'à présent qui pourrait servir de bonne pratique ?
- Les écueils, ou : quels sont les plus grands défis dans la mise en œuvre de la compensation des désavantages ?
- Les perspectives, ou : à quels développements s'attendre à l'avenir, respectivement, un potentiel d'amélioration est encore présent ?

## Acquis

Les deux représentantes des **offices cantonaux** font état de divers résultats positifs :

- Dans le canton de Zurich, l'adoption du concept et des directives a permis d'harmoniser la pratique de la compensation des désavantages. Par le biais de son service Compensation des désavantages, l'office soutient les écoles, qui ont la compétence décisionnelle de la mise en œuvre des mesures, et assure ainsi la qualité de la mise en œuvre.
- Dans le canton de Fribourg, le service a mis en place un groupe de pilotage, afin de garantir l'équité des chances pour les apprenantes et apprenants en situation de handicap. En outre, il travaille au renforcement des connaissances des écoles en matière de compensation des désavantages.

La représentante et le représentant de la **formation professionnelle**, qui attestent d'une longue expérience avec les situations de handicap, toutes différentes, de leurs apprenantes et apprenants, ont mis en place des mesures variées et ont professionnalisé l'octroi de la compensation des désavantages. Elle et ils relèvent quelques éléments permettant la bonne mise en place de ces mesures (bonnes pratiques).

- Communiquer aussi tôt que possible sur l'existence de ces mesures
- Définir clairement les responsabilités entre toutes et tous les protagonistes
- Impliquer les apprenantes et apprenants concernés
- Veiller à ce qu'un spécialiste de la pédagogie spécialisée travaille dans l'établissement
- Assurer la formation continue (interne) du corps enseignant

Les offres de **formation continue** sur la compensation des désavantages pour le corps enseignant du secondaire II, comme celle de la PHBern, ont contribué à lever les tabous sur cette thématique et à éliminer les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap. La montée en compétence des enseignantes et enseignants, dotés d'une "boîte à outils" plus fournie, a conduit ces dernières années à un changement de perception, dans le sens positif, des apprenantes et apprenants bénéficiant d'une compensation des désavantages.

Au **gymnase**, l'intégration de la compensation des désavantages comme faisant naturellement partie de la culture de l'école, est un processus de longue haleine et ne peut réussir que si le corps enseignant assume sa mission pédagogique en conséquence et s'il est à l'écoute des apprenantes et apprenants concernés. L'intervention d'une ou un spécialiste de la pédagogie spécialisée a permis de développer un climat scolaire propice aux apprentissages.

## Écueils

Du point de vue des **offices cantonaux**, le fait que les mesures soient individualisées représente un défi, surtout au vu du nombre croissant d'apprenantes et apprenants en situation de handicap, ou ayant droit à une compensation des désavantages. Une compréhension commune de la compensation des désavantages dans les écoles du secondaire et une évaluation compétente des diverses situations sont indispensables.

Au niveau de la **formation professionnelle**, le conseil aux études et l'orientation sont essentiels. Les apprenties et apprentis concernés devraient en outre pouvoir bénéficier d'une offre de conseil également durant leur formation.

L'augmentation de l'hétérogénéité dans les salles de classe est un défi dont le corps enseignant fait état lors des cours de **formation continue**. Lorsque plusieurs apprenantes ou apprenants ayant besoin de soutien et/ou d'une compensation des désavantages se trouvent dans une même classe, il est nécessaire de mettre en place une gestion de la classe appropriée. Les problèmes de communication avec les écoles précédentes des apprenantes et apprenants peuvent également constituer un écueil.

Les expériences au **gymnase** montrent qu'il est nécessaire d'élargir la palette des mesures. L'allongement de la durée des examens n'est pas une mesure appropriée dans tous les cas. En outre, il est important de veiller à l'équité des chances, y compris parmi les apprenantes et apprenants bénéficiant d'une compensation des désavantages.

## Perspectives

Les **offices cantonaux** se penchent à présent sur le soutien aux établissements dans leurs relations avec les apprenantes et apprenants en situation de handicap.

- Le canton de Zurich a introduit le travail social en milieu scolaire dans certains gymnases. Ce qui pourrait avoir un effet de soulagement, surtout dans les situations de handicap psychique. En outre, il relève que l'utilisation accrue des médias numériques dans les écoles exercera sans doute une influence positive sur les relations avec les apprenantes et apprenants en situation de handicap – mot-clé : inclusion numérique.
- Le canton de Fribourg a l'intention de continuer sur la même ligne. Les "casse-tête", tels que la mise en œuvre du temps supplémentaire, font l'objet de discussions approfondies. Le recours à des spécialistes de la pédagogie spécialisée est une option prometteuse.

Dans la **formation professionnelle**, avec ses trois lieux de formation, la mise en place du temps supplémentaire s'avère difficile. De nouvelles approches didactiques sont nécessaires, pour soutenir au mieux les apprenties et apprentis en situation de handicap, tout en diminuant le nombre de mesures de compensation des désavantages. La numérisation pourrait jouer un rôle central à cet égard. L'objectif est également une répartition conséquente des ressources, une reconnaissance plus affûtée des besoins et une culture scolaire inclusive.

Du point de vue de la **formation continue**, des futures enseignantes et enseignants qualifiés pour gérer les situations de handicap dans leur classe et mieux formés à l'apprentissage en équipe permettraient d'améliorer la situation. Une communication transparente serait également souhaitable, notamment en ce qui concerne les Best Practice.

Les **gymnases** sont actuellement confrontés à de nouveaux défis, plus particulièrement concernant le numérique. Les technologies numériques sont devenues incontournables dans les salles de classe/de cours et dans le monde du travail. Les développements à cet égard influenceront également la gestion de la compensation des désavantages. Les apprenantes et apprenants en situation de handicap bénéficieront de ces nouveaux outils numériques. La question qui se pose est celle des compétences nécessaires chez les apprenantes et apprenants, à atteindre pour avoir les capacités à poursuivre des études.